

ENJEUX THEMATIQUES

Espaces naturels, agricoles et forestiers **Être Composé avec la nature ?**

Face aux pressions constantes dont les espaces NAF sont l'objet, la prise en compte et la reconnaissance du caractère stratégique de ces grandes entités éco-paysagères en matière d'aménagement sur le long terme est primordiale.

Sur les vallées fluviales majeures et réseaux de lacs, étangs et marais

- Une richesse floristique et faunistique et des habitats naturels d'intérêts communautaires liés à la présence de zones humides.
- Des services écosystémiques majeurs qui concourent au maintien de l'attractivité du territoire notamment par régulation du régime des eaux (inondations) et leur dépollution (qualité des eaux de baignade).
- Au-delà de dynamiques internes aux milieux problématiques (espèces exotiques envahissantes dans les espaces naturels et intensification des pratiques pour les espaces agricoles), se pose la question de l'augmentation importante des espaces urbains (+10,1%), principalement issus d'espaces agricoles (~2/3) et forestiers (~1/3). Cette artificialisation . imperméabilisation peut mener à une perte majeure de fonctionnalité écologique.

Sur le cordon dunaire et le ~~le~~stran de la côte sableuse

- Des milieux très riches (1er foyer de biodiversité végétal) et très fragiles (nombreuses espèces végétales et animales au statut vulnérable) mais finalement encore méconnus.
- Des milieux bien protégés de l'artificialisation notamment par la maîtrise foncière publique et particulièrement de l'Etat (domaniale gérée par l'ONF) et du Conservatoire du Littoral.
- Des services écosystémiques majeurs maintenus par d'importants travaux de gestion notamment assurés par l'ONF sur les dunes domaniales et publiques.
- Une organisation de la fréquentation (plan-plage) qui permet de limiter les fréquentations sauvages et anarchiques et la dispersion dans des milieux naturels.
- Des plans plages suffisants en cas d'accroissement de la fréquentation ?
- Une forte dynamique « naturelle » deérosion qui menace d'importants enjeux socio-économiques, qui pourrait faire régresser des espaces naturels si la translation vers les terres est bloquée par l'urbanisation ou la forêt, et qui pourrait couper des espaces naturels par la « presqu'urbanisation » de zones urbaines.
- Une protection - maîtrise foncière publique à compléter localement au regard d'enjeux écologiques et de gestion des risques.
- Quelle constructibilité des espaces soumis à des érosions et/ou submersions aujourd'hui, mais potentiellement encore plus demain avec les changements climatiques (élévation du niveau de la mer, tempêtes) ?
- Quelle protection ou relocalisation des enjeux menacés deérosion et/ou submersion ?

Sur la forêt dunaire

- Une richesse écologique sous-estimée et/ou peu mise en valeur.
- Un espace sur lequel se reporte la pression de l'artificialisation du fait de l'importante protection de l'intégrité du cordon dunaire.
- Une bonne protection de l'artificialisation notamment par la maîtrise foncière publique et particulièrement de l'État (domaniale gérée par l'ONF) qui a permis de limiter l'artificialisation à l'échelle de l'intégrité par rapport au reste du massif forestier des Landes de Gascogne. Pour autant, des zones de vulnérabilité existent encore.
- Des secteurs sous tension où coïncident une extension urbaine importante entre 2000 et 2009 et un faible niveau de protection des espaces naturels et forestiers notamment dans le sud des Landes et dans le nord de la Gironde.

Sur le massif forestier des Landes de Gascogne

- Une dynamique actuelle d'artificialisation et de mitage du territoire qui fragilise l'intégrité du massif forestier et remet en cause l'équilibre entre espaces forestiers, agricoles et naturels (forte consommation d'espaces forestiers par artificialisation et par translation des espaces agricoles perdus également au détriment des espaces forestiers).
- Des nombreuses réflexions initiées par les collectivités et pouvoirs publics pour aboutir à une meilleure maîtrise globale des différentes pressions identifiées à l'échelle du massif, qu'elles soient naturelles (changement climatique, tempêtes) ou anthropiques (pression foncière, touristique, évolutions de la filière bois...).
- Un patrimoine naturel imbriqué avec les espaces forestiers (lagunes, landes, milieux humides...) avec une connaissance et une reconnaissance (protection) encore insuffisante.
- Des pratiques de gestion des espaces agricoles et forestiers qui fragilise encore les richesses écologiques du territoire (drainage des cultures ou de certaines parcelles forestières, modalités de production sylvicoles...).

Sur les milieux littoraux et estran de la côte rocheuse

- Des milieux très riches (1er foyer d'endémisme végétal d'Aquitaine) et très fragiles (nombreuses espèces végétales et animales au statut vulnérable), mais finalement encore méconnus.
- Des espaces désormais relictuels, entourés d'espaces urbanisés, dont le rôle dans les continuités écologiques est mis à mal.
- Des milieux moins bien protégés de l'artificialisation que sur le reste du littoral aquitain malgré une richesse écologique tout aussi importante. Une protection - maîtrise foncière publique insuffisante au regard de la richesse écologique et des services écosystémiques rendus.
- Une forte dynamique « naturelle » d'érosion qui menace d'importants enjeux socio-économiques, qui pourrait faire régresser des espaces naturels déjà relictuels si la

translation vers les terres est bloquée par l'urbanisation, et qui pourrait couper encore plus des espaces naturels par la « presqu'urbanisation » de zones urbaines.

- Quelle constructibilité des espaces soumis à des érosions et/ou submersions aujourd'hui mais potentiellement encore plus demain avec les changements climatiques (élévation du niveau de la mer, tempêtes) ?
- Quelle protection ou relocalisation des enjeux menacés d'érosion et/ou submersion ?

Sur les collines et plateaux agricoles du Pays Basque et de l'Adour

- Une dynamique actuelle d'artificialisation et de mitage du territoire consommatrice des espaces, en particulier agricoles, et qui fragmente progressivement les continuités écologiques du territoire (à l'image de l'urbanisation quasi continue de la frange littorale entre Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, le long de la Nive entre Bayonne et Cambo-les-Bains, le long de la Nive entre Saint-Jean-de-Luz et Saint-Pée-sur-Nivelle...).
- Des mutations à l'œuvre entre espaces naturels, agricoles et forestiers, difficiles à analyser, peut-être du fait d'une méconnaissance des dynamiques de ce territoire situé à l'interface de territoires beaucoup plus « scrutés » (montagne, côte, massif des Landes de Gascogne) ?
- Une artificialisation des crêtes qui conduit à une augmentation de phénomènes locaux de ruissellement des eaux pluviales, et donc une augmentation des risques d'érosion, d'inondation à l'aval, de pollution des cours d'eau.
- Une déprise agricole supérieure à la moyenne du littoral aquitain, couplée et une perte nette importante des espaces agricoles par artificialisation, dont les conséquences ne sont pas encore mesurées.
- Bien que les espaces forestiers sont plus épargnés par l'artificialisation, les ressources forestières restent sous-exploitées du fait des contraintes d'exploitation (relief, accès) et du morcellement des propriétés, mais les acteurs départementaux et régionaux cherchent depuis quelques années à relancer la mobilisation des ressources en favorisant les regroupements de propriétaires.
- Un réseau hydrographique et des zones humides reconnus pour leurs richesses écologiques, des connaissances lacunaires sur le reste du territoire, notamment sur les complexes bocagers.

Sur la montagne basque

- De vastes espaces naturels présentant une richesse écologique dépendante majoritairement du maintien des activités d'élevage de type agropastoral.
- Une dynamique actuelle d'artificialisation et de mitage du territoire consommatrice des espaces, en particulier agricoles, et contrainte par le relief de l'entité (phénomène de concentration sur les secteurs les moins accidentés).
- Indépendamment de l'artificialisation, plusieurs évolutions simultanées sur les espaces naturels, agricoles et forestiers pouvant amener à une perte de l'équilibre actuel entre ces espaces (mutation des pratiques agropastorales, évolution des objectifs de production sylvicole liée à de nouveaux débouchés)
- Un développement touristique engendrant une forte fréquentation difficile à canaliser au sein de ces vastes espaces naturels, pouvant fragiliser localement les milieux

naturels (pelouses, tourbières, sites de nidification) et aller à l'encontre des usages agricoles et sylvicoles.

Sur les marais et zones viticoles du Médoc

- Une richesse écologique majeure des marais du Médoc, dépendante des activités et de la gestion des marais : activité d'élevage bovin pour le maintien des prairies, activité cynégétique pour la gestion des milieux aquatiques
- Un manque de valorisation de l'élevage extensif des marais qui ne permet pas de faire face au phénomène de déprise sur les prairies.
- Une dynamique actuelle d'artificialisation et de mitage du territoire consommatrice d'espaces, en particulier agricoles, et contrainte par l'inondabilité d'une grande partie de l'étendue (phénomène de concentration sur les secteurs les moins soumis au risque inondation).
- Une filière viticole forte et en expansion, au détriment des espaces interstitiels au sein des vignobles (diminution de la surface en boisements, pelouses notamment), pouvant entraîner une homogénéisation des paysages, une perte de biodiversité (pelouses calcaires, plantes messicoles) et une augmentation des phénomènes de ruissellement.
- Les effets du changement climatique restent au centre de nombreuses réflexions déjà engagées par les différentes instances, en lien avec la protection des biens et personnes au sein de l'estuaire (question du renforcement des digues et des champs d'expansion des crues en particulier).